



Addis Ababa, Ethiopia, P.O. Box: 3243 Tel.: (251-11) 5513 822 Fax: (251-11) 5519 321
Email: situationroom@africa-union.org

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LES PARTIES SOUDANAISES ENTAMENT DES POURPARLERS EN VUE DE RESOUDRE LA CRISE HUMANITAIRE DANS LE NIL BLEU ET LE KORDOFAN MERIDIONAL

Addis Abéba, 23 juillet 2012: Le Président de la Commission de l'Union africaine (UA), Jean Ping, prend note de ce que, le 23 juillet 2012, des représentants du Gouvernement du Soudan et du Mouvement de Libération du Peuple du Soudan-Nord (SPLM- N) se rencontrent à Addis Abéba, sous les auspices du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'UA, pour discuter des voies et moyens d'acheminer l'aide humanitaire vitale dont ont besoin les populations affectées dans le Nil Bleu et le Kordofan méridional, au Soudan.

Le Président de la Commission souligne que les mesures pratiques requises à cet effet sont attendues de longue date. La crise humanitaire actuelle a commencé avec l'éclatement du conflit armé au Kordofan méridional, en juin 2011, et dans le Nil Bleu, trois mois plus tard. En février 2012, l'UA, les Nations unies et la Ligue des Etats arabes ont soumis aux Parties une Proposition conjointe pour l'accès et l'acheminement de l'assistance humanitaire aux civils touchés par la guerre dans les Etats du Kordofan méridional et du Nil Bleu. Cette Proposition fut immédiatement acceptée par le SPLM-N. Le 27 juin 2012, le Gouvernement du Soudan annonçait son acceptation de la Proposition conjointe.

Le Président de la Commission est profondément préoccupé par le sort des civils dans les deux zones, qui souffrent de faim, de maladie et des conséquences du déplacement. Il est donc impératif qu'un retard supplémentaire ne soit pas accusé dans la fourniture, par des agences humanitaires neutres et impartiales, de l'aide requise aux populations affectées. C'est dans ce contexte que le Conseil de paix et de sécurité (CPS), réuni au niveau des chefs d'Etat et de Gouvernement, le 14 juillet 2012, s'était félicité de l'acceptation par le Soudan de la Proposition conjointe, et avait réitéré sa ferme conviction quant à la responsabilité qui incombe aux autorités compétentes, en particulier le Gouvernement du Soudan, de s'assurer que toutes les zones touchées par le conflit ont accès à l'assistance humanitaire, sans entrave. Le CPS avait souligné la nécessité d'assurer l'acheminement de toute urgence de l'aide humanitaire, qui doit être délivrée par des agences compétentes, impartiales. Le CPS avait exhorté le Gouvernement du Soudan et le SPLM-N à coopérer avec les organismes compétents des Nations unies, en particulier l'Office des Nations unies pour la Coordination des Affaires humanitaires (OCHA). L'UA forme le vœu que cette réunion permettra aux Parties de s'accorder immédiatement sur les voies et moyens de délivrer l'assistance humanitaire nécessaire à ceux qui en ont désespérément besoin.

La Proposition conjointe appelle l'UA, les Nations unies et la Ligue arabe à mettre en place des équipes conjointes pour conduire rapidement une mission d'évaluation humanitaire dans toutes les zones touchées des deux régions. Elle demande, en outre, aux trois organisations de déployer des observateurs pour surveiller la distribution de l'aide humanitaire, afin de s'assurer qu'elle parvienne à ceux qui doivent en être les bénéficiaires. A cette fin, l'UA est prête à déployer immédiatement une équipe d'évaluation comprenant d'éminentes personnalités africaines, ainsi que des observateurs, pour s'assurer que l'assistance est fournie à ceux qui en ont besoin, dans les conditions requises de neutralité, d'impartialité, de transparence et de responsabilité.

Le Président de la Commission attend des deux Parties qu'elles parviennent, de toute urgence, à un accord sur les modalités de livraison de l'aide humanitaire, car tout retard supplémentaire entraînerait de nouvelles souffrances, et pourrait causer de nouvelles pertes en vies humaines inacceptables.